

---

Présidence : République tchèque

## 933<sup>e</sup> SÉANCE PLÉNIÈRE DU FORUM

1. Date : mercredi 27 novembre 2019

Ouverture : 10 h 05

Clôture : 11 h 30

2. Président : Ambassadeur I. Šrámek

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : DÉCLARATIONS GÉNÉRALES

*Situation en Ukraine et dans son voisinage* : Ukraine (FSC.DEL/250/19 OSCE+), Finlande-Union européenne (l'Albanie, la Macédoine du Nord et le Monténégro, pays candidats ; l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Andorre, la Géorgie, la Moldavie, Saint-Marin et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (FSC.DEL/249/19), Fédération de Russie, États-Unis d'Amérique, Canada, Royaume-Uni, Finlande-Union européenne, France

Point 2 de l'ordre du jour : DÉCISION RELATIVE AU SOUTIEN DU CENTRE DE PRÉVENTION DES CONFLITS À L'ÉCHANGE ANNUEL D'INFORMATIONS MILITAIRES

Président

**Décision** : le Forum pour la coopération en matière de sécurité a adopté la Décision n° 7/19 (FSC.DEC/7/19) relative au soutien du Centre de prévention des conflits à l'échange annuel d'informations militaires ; le texte de cette décision est joint au présent journal.

Point 3 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

a) *Manifestation consacrée à l'approche multidimensionnelle de l'Organisation dans le domaine des armes légères et de petit calibre et des stocks de*

*munitions conventionnelles, qui se tiendra à Bratislava le 6 décembre 2019 en marge de la vingt-sixième Réunion du Conseil ministériel de l'OSCE : Coordonnateur du FCS pour les projets relatifs aux armes légères et de petit calibre et aux stocks de munitions conventionnelles (Hongrie), Président, Allemagne, France*

- b) *Invitation à une visite guidée de la cathédrale orthodoxe russe Saint-Nicolas à Vienne le 16 décembre 2019 : Fédération de Russie*
- c) *Traduction en monténégrin du Code de conduite de l'OSCE relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité : Monténégro (annexe), Coordonnateur du FCS pour le Code de conduite relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité (Roumanie)*
- d) *Distribution de la lettre du Président du Forum pour la coopération en matière de sécurité au Ministre des affaires étrangères et européennes de la République slovaque, Président de la vingt-sixième Réunion du Conseil ministériel de l'OSCE (MC.GAL/2/19/Rev.1) : Président*

4. Prochaine séance :

À annoncer



**Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe**  
**Forum pour la coopération en matière de sécurité**

FSC.JOUR/939  
27 November 2019  
Annex

FRENCH  
Original: ENGLISH

---

**933<sup>e</sup> séance plénière**

Journal n° 939 du FCS, point 3 c) de l'ordre du jour

## **DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DU MONTÉNÉGR**

Monsieur le Président,

Pour marquer le vingt-cinquième anniversaire de l'adoption du Code de conduite de l'OSCE relatif aux aspects politico-militaire de la sécurité, le Ministère monténégrin de la défense l'a fait traduire en monténégrin. Sa publication vise à contribuer à la promotion de la mise en œuvre de ce document historique dans un contexte plus large au niveau national.

Adopté à Budapest en 1994, le Code de conduite est un des documents normatifs les plus importants de l'OSCE qui énonce des principes fondamentaux relatifs aux relations entre les États et régleme le rôle et l'utilisation des forces armées et autres forces de sécurité, aux niveaux tant national qu'international et en temps de paix comme en période de conflit.

En demandant aux États de placer à la fois leurs forces armées classiques et leurs services de sécurité interne dans un cadre constitutionnel et juridique clair, le Code de conduite est devenu une importante mesure de confiance internationale à l'ère de l'après-guerre froide. En tant que telle, il a beaucoup contribué au développement aussi bien politique qu'économique.

Les défis actuels en matière de sécurité requièrent un renforcement de l'efficacité dans l'application du Code, en sorte qu'il faut à la fois sensibiliser au Code en général et mettre ses principes et normes plus efficacement en œuvre. Dans ce contexte, le Monténégro demeure fermement résolu à appliquer pleinement le Code dans toutes ses dispositions.

Monsieur le Président,

Nous vous demandons de bien vouloir annexer la présente déclaration au journal de ce jour et de publier la traduction monténégrine du Code de conduite relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité sur le site Web officiel de l'OSCE.

Merci.

---

**933<sup>e</sup> séance plénière**

Journal n° 939 du FCS, point 2 de l'ordre du jour

**DÉCISION N° 7/19**  
**SOUTIEN DU CENTRE DE PRÉVENTION DES CONFLITS À**  
**L'ÉCHANGE ANNUEL D'INFORMATIONS MILITAIRES**

Le Forum pour la coopération en matière de sécurité (FCS),

Rappelant le Chapitre I du Document de Vienne 2011 sur les mesures de confiance et de sécurité, qui engage les États participants de l'OSCE à échanger chaque année des informations sur leurs forces militaires dans un format agréé,

Reconnaissant que l'application des systèmes informatisés de données (SID) est utilisée par les États participants pour préparer leurs soumissions nationales dans le cadre de l'échange annuel d'informations militaires, ainsi que des échanges similaires au titre du Traité sur les Forces armées conventionnelles en Europe, de l'Échange global d'informations militaires et de l'Accord sur la limitation des armements au niveau sous-régional (annexe 1-B de l'article IV de l'Accord de Dayton),

Réaffirmant l'engagement des États participants de l'OSCE à mettre en œuvre intégralement et en temps voulu toutes les mesures de confiance et de sécurité dont ils sont convenus,

Tenant compte de la nécessité d'assurer un soutien constant aux procédures existantes et de continuer à les améliorer, afin d'aider les États participants à remplir leurs engagements,

1. Prie le Secrétaire général de proposer, dans la présentation annuelle du projet de budget unifié du Centre de prévention des conflits (CPC) au Comité consultatif de gestion et finances, des ressources adéquates pour assurer le soutien technique et organiser les ateliers et les formations recensés dans la présente décision ;
2. Après approbation du budget unifié annuel, y compris des ressources adéquates pour les activités décrites dans la présente décision, charge le Président du Groupe des communications et le CPC de fournir un soutien technique et d'organiser des ateliers et des formations concernant le logiciel SID (ou l'application qui le remplace) conformément aux exigences techniques ci-jointes identifiées par le Groupe des communications.

## **EXIGENCES TECHNIQUES INITIALES DU GROUPE DES COMMUNICATIONS CONCERNANT L'ÉCHANGE ANNUEL D'INFORMATIONS MILITAIRES**

1. Faire en sorte que le Groupe des communications continue d'approuver les mises à jour et les améliorations logicielles relatives à l'échange annuel d'informations militaires.
2. Veiller à ce que le logiciel soit utilisable pour éditer, générer, visualiser et imprimer les données communiquées par les États participants dans le cadre de l'échange annuel d'informations militaires.
3. Veiller à ce que les ateliers associés aux échanges annuels se poursuivent pour aider les États participants à maintenir des soumissions de qualité.
4. Veiller à ce que tous les États participants bénéficient d'un soutien technique facilement accessible.
5. Assurer une formation régulière aux utilisateurs.
6. Assurer l'interopérabilité avec l'application de notification intégrée en veillant cependant à ce que le logiciel continue d'être une application indépendante et autonome si son installation dans certains environnements est limitée (pour des raisons de sécurité).
7. Tenir à jour les données d'entrée normalisées (à savoir les structures de fichiers DAT agréées) et les données de sortie (DAT, PDF ou formulaire imprimé).
8. Fournir une interface utilisateur commune entre toutes les applications mises à la disposition des États participants.